



ARRÊTÉ

relatif à deux changements d'assiette sur le territoire
de la commune de Vernier

05 février 2014

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune de Vernier du 12 juin 2013 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 24 septembre 2013,

ARRÊTE :

Suite à la création de nouveaux aménagements routiers, les tenants et aboutissants des chemins suivant sont modifiés comme suit :

Chemin des Chèvres

Cette voie commence désormais à la route du Canada, juste après la boucle de rebroussement des TPG, et se termine sans issue sous le pont d'Aigues-Vertes.

Chemin de la Parfumerie

Cette artère débute dorénavant à l'angle de la route du Canada et du chemin de la Greube et se finit sans issue dans le site de Givaudan.

Entrée en vigueur de ces modifications : le 1^{er} février 2014.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DALE	1 ex.
DF	1 ex.
DSE	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :